



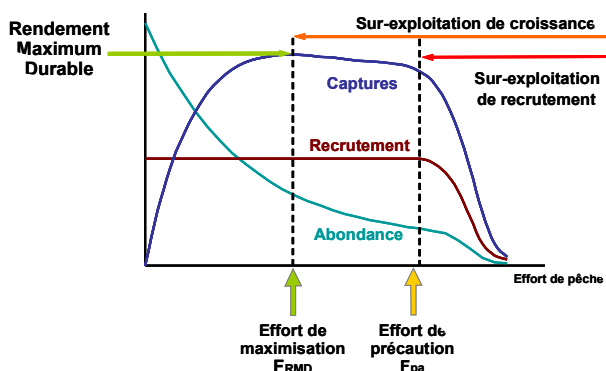
Rendement maximal durable Concept et enjeux

Rendement maximal durable — Concept

D'une cible de gestion à l'autre

La gestion des pêches en Europe (et nul par ailleurs dans le monde) était jusqu'à présent basée sur l'approche dite de précaution. L'objectif était d'éviter un effondrement des stocks exploités, lié à une perturbation en profondeur de leur capacité de reproduction. Pour chaque stock, l'effort de pêche (F_{pa} sur le graphique) était fixé à des valeurs élevées, juste à la limite de la surexploitation de recrutement. En quelque sorte, une gestion au « bord du gouffre ».

Cette gestion avait de très forts inconvénients : des coûts d'exploitation élevés, une abondance des stocks halieutiques globalement faible, des captures très instables d'une année à l'autre (car constituées essentiellement de jeunes et donc très dépendantes du recrutement annuel), etc.



La gestion au **Rendement Maximal Durable (RMD)** est une approche basée sur le long terme qui consiste à fixer des taux de captures permettant l'exploitation dans des **conditions économiques, environnementales et sociales durables**. Il s'agit d'ajuster l'effort de pêche et les modalités de captures afin d'atteindre le RMD.

Le RMD est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continuellement d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes, sans affecter le processus de renouvellement du stock. Le RMD correspond ainsi au maximum de la courbe des captures équilibrées (ou captures moyennes à long terme). L'effort de pêche correspondant est dénommé effort de maximisation (F_{RMD} sur le graphique). C'est donc l'effort qui permet de maximiser les captures sur le long terme.

En 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à la restauration des pêcheries à leur niveau de production maximale équilibrée d'ici 2015. Cet objectif a été confirmé dans les textes de la Politique Commune de la Pêche (PCP) en 2002 et au niveau français dans le plan national de 2008 (dit Plan Barnier).

Exploitation au rendement maximal durable

A moyen ou long terme, l'exercice de la pêche dans le respect du RMD aura des effets limités sur les captures totales mais les bénéfices écologiques et économiques devraient être considérables avec une augmentation très sensible de l'abondance des stocks, liée en particulier au retour des gros (et vieux) poissons et une amélioration significative de la rentabilité des navires (des captures légèrement plus élevées pour des coûts d'exploitation plus faibles). De plus, la reconstitution des stocks conduira à exploiter un plus grand nombre de classes d'âge, avec comme conséquence une plus grande stabilité des captures au cours du temps et donc une diminution des risques économiques. Une exploitation au RMD permettrait donc de diminuer l'impact de la pêche sur les écosystèmes (l'abondance des stocks augmente) et d'augmenter la rentabilité économique des entreprises de pêche.

Vers la réalisation de cette approche

L'objectif du RMD ne concerne pour l'instant que les grands stocks européens sous gestion communautaire. Pour ces derniers, atteindre le RMD suppose de grands changements puisqu'aujourd'hui, 80 % des stocks communautaires sont exploités à des niveaux dépassant le RMD parfois dans des proportions importantes. Il est nécessaire de ramener progressivement la mortalité par pêche à des niveaux compatibles avec le RMD, ce qui implique un changement des conditions d'exploitation. Ces phases de transition devront être progressives et accompagnées : en effet, avant d'atteindre la situation d'équilibre attendue pour une gestion au RMD, les entreprises de pêche seront, dans un premier temps, confrontées à une diminution des captures (en lien avec une diminution de l'effort de pêche).

Il est important de noter que l'objectif du RMD implique, pour de nombreux stocks, une diminution assez forte de l'effort de pêche. Cependant, rien n'impose que cette diminution soit conduite au travers de nouveaux plans de casse pour les navires. D'autres mesures de régulation de l'effort de pêche peuvent être envisagées : diminution du temps de travail, périodes ou zones de fermetures, limitation des engins (avec *in fine* des captures au moins égales). En outre, en optimisant la taille des captures, il est possible de limiter la réduction d'effort qu'impose la gestion au RMD.

Les outils de la Politique commune de la pêche vers l'objectif RMD

Il existe plusieurs modes de gestion de l'effort de pêche : des mesures de régulation de l'effort de pêche et des mesures techniques contribuant au changement du diagramme d'exploitation.

Les mesures de régulation de l'effort de pêche :

- ✓ TAC et quotas,
- ✓ licences de pêche,
- ✓ quotas de jours de mer,
- ✓ périodes de repos biologiques.

Les mesures techniques modifiant le diagramme d'exploitation

- ✓ augmentation des maillages et des tailles légales,
- ✓ développement des dispositifs d'échappement ou d'évitement,
- ✓ évolution des engins de pêche.

Les enjeux de la gestion au rendement maximal durable

Avant que les stocks n'atteignent le RMD, une période de transition et d'adaptation sera nécessaire. Le succès de la mise en œuvre de cette nouvelle approche dépend de la capacité des pêcheries nationales à s'adapter à une nouvelle situation et nécessite une implication accrue des professionnels et des scientifiques dans les processus de décision.

De plus, dans une approche écosystémique, il faut prendre garde à ne pas associer l'atteinte du RMD à la seule réduction des capacités de pêche vers une maximisation des captures mais plutôt à une recherche de **minimisation des impacts de la pêche sur la ressource**. Le RMD ne doit pas être l'objectif d'une gestion sectorielle du milieu marin mais un élément d'une gestion globale et concertée des zones côtières. Il doit s'inscrire dans le cadre de plans de gestion à long terme, définis en concertation avec les acteurs, et qui doivent progressivement intégrer les différents stocks exploités par chaque pêcherie.

Pour en savoir plus

Fiche technique de l'Europe « Le rendement maximal durable ». Disponible sur : http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/cfp_factsheets/maximum_sustainable_yield_fr.pdf

Synthèse de la législation de l'Union européenne : « Une gestion basée sur le Rendement maximal durable ». Disponible sur : http://europa.eu/legislation_summaries/maritime_affairs_and_fisheries/fisheries_resources_and_environment/l66037_fr.htm

Revue Pêche et Aquaculture en Europe, n°45 novembre 2009 « Plans pluriannuels : vers le rendement maximal durable ». Disponible sur : http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/magazine/mag45_fr.pdf

« Réforme de la Politique commune de la pêche - Propositions de la Région Bretagne : la pêche et l'aquaculture face aux défis du XXI^e siècle ». Disponible sur : <http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2010-02/region-bretagne-contribution-pcp.pdf>

Fiche technique de l'Ifremer « le Rendement maximal durable ». Disponible sur : http://www.ifremer.fr/peche/les_defis/les_grands_defis/rendement_maximal

Manifeste de l'Association Française d'Halieutique (AFH). Disponible sur : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/afh/presse/Manifeste%20de%20l%27AFH.pdf>

Contacts

Laura-Mars HENICHART • laura.henichart@agrocampus-ouest.fr • 02.23.48.55.30